




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-731**

Séance publique du

12 juillet 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1197167-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : CULTURE PROVENÇALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2021

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Arlette OLLIVIER donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Arlette OLLIVIER

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CULTURE PROVENÇALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2021-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence, capitale historique de la Provence, développe une politique de promotion de la langue et de la culture provençales. Des actions qui sont une authentique contribution au rayonnement de la ville.

Le foisonnement des activités, la multiplicité des événements annuels témoignent de l'actualité de la culture provençale et l'intérêt des aixois lors de ces rendez-vous.

Dans le cadre de sa politique et des actions destinées au développement de la culture régionale, la Ville soutien les associations afin d'assurer leurs projets.

On notera les grands axes suivants :

- les animations sur le domaine public tel que le Festival du Tambourin, la Fête Mistralienne ou la Bravade Calendale (Li Venturié), le Feu de la Saint Jean (Lei Farandoulaire Sestian), les concerts de tambourins (Académie du Tambourin et Ensemble Tambourinaire Sestian), la Bénédiction des Calissons (Excalisson.com), l'Inauguration de la Foire aux Santons (Lei Farandoulaire Sestian), Noël à la Chapelle (Lou Roudelet dei Mielo) ou l'organisation de veillées calendales (Li Balaire dóu Rèi Reinié, L'Effort Artistique, Lei Farandoulaire Sestian, Lou Roudelet dei Mielo),
- les représentations dans des lieux culturels dédiés comme La Pastorale Maurel (l'Effort Artistique), le concert de Noël (Académie du Tambourin) ;

- les expositions comme la présentation d'une crèche provençale (Li Balaire dóu Rèi Reinié), ou exposition et/ou conférence d'artistes régionaux (Oustau de Provença),
- la sensibilisation auprès du jeune public avec les Cantejadas (Association des Enseignants de Langue d'Oc), le Before ZikZac, les Balèti ou la programmation de contes de Provence pour enfants (Oustau de Provença) ; l'enseignement, la défense et la promotion de la langue (Li Venturié, L'Escolo de Lar, La Belugo de Pue Ricard, Acantari ainsi que les 3 grands mouvements de promotion de notre langue régionale que sont le Felibrige, l'Institut d'Études Occitanes et l'Association des Enseignants de Langue d'Oc),
- la pratique musicale des instruments typiques (Académie du Tambourin et Ensemble Tambourinaire Sestian) ; ou même l'édition et le collectage (Centre d'Études de la Parole d'Oc),
- l'apprentissage du folklore (Acantari, La Belugo de Pue Ricard, Li Balaire dóu Rèi Reiné, Lei Farandoulaire Sestian, Lou Roudelet dei Mielo) ou du théâtre provençal (l'Effort Artistique).

Pour permettre le bon déroulement de ces manifestations et initiatives culturelles proposées par les différentes associations œuvrant pour la culture provençale, la Ville leur attribue des subventions destinées à soutenir leurs activités. Ces actions d'animation, de diffusion et de formation sont conduites en collaboration avec la Ville, sur l'ensemble du territoire de la commune et du Pays d'Aix.

Je vous propose d'allouer aujourd'hui les concours financiers, au titre de l'exercice 2021, tels que présentés dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de **38 000 €** :

TIERS	ASSOCIATION	TYPE	OBTENU EN 2020	MONTANTS CM JUILLET 2021
25208	ASSOCIATION DU TAMBOURIN	F	3 000	3 000
109627	ACANTARI	F	500	500
25979	AELOC	EX	2 000	1 000
9325	LOU BALAIRE DOU REI REINIE	F	5 000	5 000
110776	LA BELUGO DE PUE RICARD	F	500	1 000
14883	EFFORT ARTISTIQUE	F	10 000	10 000
110867	ENSEMBLE TAMBOURINAIRE SESTIAN	F	3 000	5 000
77695	EXCALISSON	F	1 500	1 000
9314	LEI FARANDOULAIRE SESTIAN	F	6 000	6 000
68100	FELIBRIGE	F	1 000	1 000
25447	INSTITUT ETUDES OCCITANES	F	500	500

62849	LOU ROUDELET DEI MIELO	F	4 000	4 000
	TOTAL			38 000

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** aux associations culturelles provençales les subventions de fonctionnement et exceptionnelle pour un montant total de **38 000 €**

- **DIRE** que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville 33 – 6574 – 923 /1009 qui présente les disponibilités suffisant

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

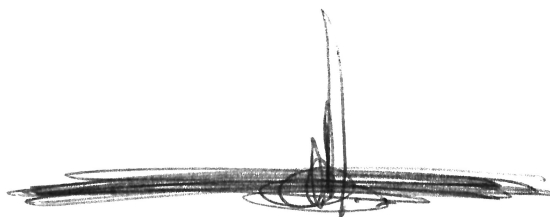
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Amandine JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amandine JANER', with a large, dark, horizontal smudge or underline beneath the name.

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»